



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

DÉCLARATION COMMUNE AU CTP DU 21 MARS 2011

Dossier 1.D Principes de déroulement de carrière des cadres A

Depuis juin 2010, après deux assemblées générales de cadres A des deux collectivités, l'intersyndicale CGT-CFTC-FO dénonce le projet de fonctionnalité des cadres A.

Deux courriers ont été envoyés en ce sens au Député Maire signalant une pétition signée par 190 agents cadres A de nos deux collectivités pour demander :

- **Le retrait des dossiers relatifs aux critères de fonctionnalité et d'avancement à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole.**
- **L'application des changements de grades les plus favorables telle que le statut le permet, ce qui suppose l'abandon des critères envisagés par les deux administrations.**
- **La mise en place d'un régime indemnitaire cohérent qui seul prendra en considération les sujétions de service.**

Ces courriers et le contenu de notre pétition n'ont jamais fait l'objet d'une proposition de rencontre, ni même d'une réponse de votre part.

La semaine dernière, avant même la réunion préparatoire au CTP du 15 mars, nous apprenons par la lettre du cadre de la CFDT diffusé largement par messagerie puis par la newsletter diffusée par les deux collectivités à tous les cadres qu'un protocole d'accord a été signé sur ce dossier par la CFDT et l'UNSA.

À la réunion du 15 mars, M. CALVEZ a livré sa conception du dialogue social : il ne servait à rien de recevoir l'intersyndicale avec laquelle il y avait un désaccord de fond, faisant fi du mécontentement et de l'inquiétude générale des cadres A, portés par la pétition CGT-CFTC-FO.

Aujourd'hui, le dossier qui nous est soumis est complètement ficelé.

Nous refusons fermement celui-ci car il officialise l'individualisation des salaires et des déroulements de carrière pour les cadres de nos deux collectivités et entérine une régression dans l'application du statut.

En mettant en exergue la fonctionnalité et le mérite, il instaure une nouvelle brèche dans l'application des règles connues dans le statut de la fonction publique territoriale qui seules permettent d'obtenir une possibilité de ratios à 100 % pour permettre le meilleur déroulement de carrière pour tous les cadres de nos collectivités, quelles que soient leurs filières.

Ce que vous proposez aujourd'hui n'est qu'une officialisation d'une forme de clientélisme et d'arbitraire que nos organisations refusent catégoriquement, c'est pourquoi nous réitérons notre demande de retrait de ce dossier.